



L'accès adapté: un beau défi à relever

Le 24 septembre dernier, la FMOQ offrait une formation sur l'accès adapté en ciblant les médecins de CLSC.

Plus de 70 médecins, dont plusieurs accompagnés de leur secrétaire ou d'une infirmière, y ont participé.

Les avantages de la pratique en accès adapté nous ont bien été démontrés.

- ✓ Les médecins sont plus heureux et subissent moins de pression.
- ✓ Le personnel de secrétariat est aux anges et on observe, semble-t-il, une plus grande stabilité. Ces postes sont souvent très prisés.

Le processus de mise en place et les conditions gagnantes nous ont été expliqués.

- ✓ L'une de ces conditions est sans contredit **un personnel de secrétariat qui comprend bien ce qu'est l'accès adapté** et surtout **qui a en main les outils pour gérer les demandes des patients.**
- ✓ **Des algorithmes simples sont nécessaires.**

Exemple : l'infirmière donne un rendez-vous à un patient pour un problème ponctuel, elle peut en regardant le dossier de ce dernier planifier le bilan sanguin annuel pour son diabète si requis. La résultante : lors de l'évaluation de la tendinite, le médecin a en main les résultats et fait le suivi annuel du diabète et les ajustements nécessaires...

- ✓ L'autre composante essentielle est **le support des infirmières pour répondre aux besoins de certains patients.** On évite souvent des visites inutiles au médecin.

L'enjeu pour nous, médecins de CLSC, c'est de pouvoir compter sur ce soutien à la pratique, notre combat de toujours!!!! Je garde espoir que nous pourrons vous doter des conditions requises dans un proche avenir....

Séance d'information sur la rémunération mixte 13 octobre 2015, Montréal

Comme vous le savez, les derniers textes pour la mise en place du mode mixte en CLSC et en UMF ont récemment été paraphés. **Les médecins pourront adhérer à ce nouveau mode dès le 1^{er} novembre 2015 pour bénéficier des majorations de rémunérations prévues.**

Quand et où?

Le 13 octobre 2015 de 17 h à 20 h

**Au Nouvel Hôtel et Spa
1740 René-Lévesque Ouest, Montréal**

Nous comptons sur une participation nombreuse de nos membres à cette activité qui consistera à vous donner toutes les informations pertinentes pour :

- ✓ bien saisir les enjeux du mode de rémunération mixte.
- ✓ prendre une décision éclairée quant à votre adhésion.
- ✓ facturé une fois que le mode sera en vigueur le 1er novembre prochain.

Le Dr Michel Desrosiers, directeur des Affaires professionnelles à la FMOQ sera notre conférencier principal. L'agence de facturation des Fonds FMOQ sera également sur place pour offrir ses services.

Tous vos collègues sont également les bienvenus, même s'ils ne sont pas membres de l'AMCLSCQ, n'hésitez donc pas à les inviter!

Pour vous inscrire :
514 875-7412 ou darlenebond@amclscq.org.

Des rafraichissements et des bouchées vous seront servis

Accréditation

L'AMCLSCQ, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît trois (3) heures de crédits de catégorie 1 aux participants de cette activité, pour peu que le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) soit respecté. La formation est éligible à des allocations de formation. Une attestation de participation vous sera remise sur place pour votre participation.